

30 295

Marae et parenté

Les marae et les personnes de haut rang

La plupart des sources concernant les anciens Tahitiens ont décrit les principaux marae, leurs liaisons avec les princes, grands-chefs, *ari'i*, tenants de titres de rang élevé et les cérémonies de caractère royal voire les manifestations internationales à Taputapuataea, le grand marae des îles de la Société érigé à Opoa dans le sud de l'île de Raiatea.

En revanche, peu de renseignements concernent les marae en relation avec les couches inférieures de la société. On sait que l'ancienne société tahitienne était hiérarchisée et que les couches supérieures (*ari'i* notamment) avaient des marae dont ils portaient les titres. Ainsi, les *ari'i* de Varari, sur la côte ouest de Moorea portaient le titre "Punuaiteaitua" (ou Punua-i-te-rai-atua) attaché au marae Nuurua qualifié de "national" par Teuira Henry ; ou encore, les Marama du district voisin de Haapiti, devenant *ari'i* d'Areaitu, sur la côte sud-est, prirent le titre Tepaari'i attaché au marae "national" Umarea des *ari'i* d'Areaitu ; de même, Te Toofa, grand-prêtre de Paea, portait l'un des titres attachés au marae de Paea, Marae Ta'ata, qui était Tauraitua-i-Patea, les deux autres titres étant Tevahitua-i-Patea et Punuaiteaitua.

Par ailleurs, les généalogies dont on nous dit, selon les traditions publiées par Teuira Henry, que chaque famille les conservait jalousement, étaient pour les anciens Tahitiens un des éléments essentiels de la connaissance du passé et permettaient à chaque personne de situer son rang au sein de la société. Ces généalogies étaient apprises et transmises de génération en génération. Après l'adoption de l'écriture, au moment de l'évangélisation, elles furent recueillies par écrit et constituées en cahiers ou en livres communément appelés *buka tupuna* (prononcer *puta tupuna*), livres des ancêtres. De nombreuses généalogies sont reproduites dans l'ouvrage de T. Henry, "Tahiti aux temps anciens". Le Professeur Kenneth Emory, du Bishop Museum de Hawaii, en a recueilli de nombreuses autres dans les années 1920. Ces généalogies mentionnent la plupart du temps le marae auquel se rattachent les personnes concernées, le lieu de leur origine venant après le nom du marae (parfois même, le nom du marae est le seul qui soit mentionné).

Le marae jouait donc, dans la société tahitienne ancienne telle que nous la connaissons à la fin du XVIII^e siècle, un très grand rôle, tant au point de vue religieux (relation des humains avec l'au-delà) que social (repérage de chacun selon son rang dans la société), du moins d'après les exemples que nous connaissons par les traditions et qui concernent surtout les couches supérieures de la société, d'où la double question : qu'en était-il pour les couches inférieures, les personnes autres que les *ari'i* et les *ra'atira* (ces derniers qui étaient qualifiés de chefs ou de propriétaires fonciers) ? Avaient-elles des marae à l'instar de ces classes supérieures ? Ou encore, le phénomène des marae était-il

général à toute la société tahitienne, chacun étant rattaché à un marae dont il détenait le titre, selon le modèle des *ari'i* (avec leurs marae prestigieux et les titres attachés à ces marae et qu'ils détenaient) ?

On connaît ce modèle *ari'i* pour la raison assez simple que les sources parlent essentiellement des milieux élevés de la société, soit parce que ce sont ces milieux que les observateurs étrangers ont d'emblée perçus - et non point, dans cette société hiérarchisée, les plus dépendants, les plus soumis, lesquels demeuraient en outre à l'arrière, au fond des vallées, dans les montagnes -, soit parce que, de ces milieux en relation avec les étrangers, sont nées les premières traditions recueillies par ces derniers. Or il est assez constant que les groupes sociaux qui dépeignent à autrui leur

société tendent à montrer leur propre milieu, parce que c'est autour d'eux qu'ils ont l'expérience la plus riche concernant la société dont ils font partie.

Marae et structures sociales

Un certain nombre d'éléments tendent à corriger cette idée que les marae étaient l'affaire des classes supérieures de la société.

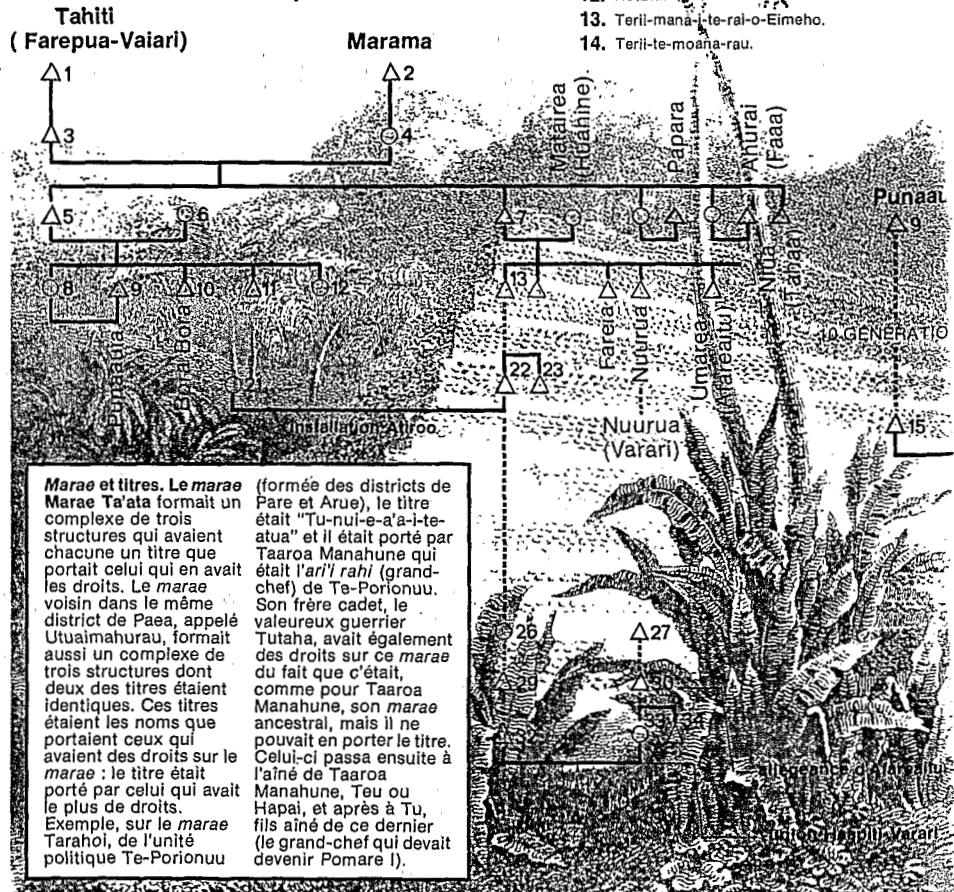
D'une part on remarque l'extrême variété de formes de ces structures. Outre les grands types de monument que l'archéologie permet de préciser, on trouve de nombreuses structures caractérisées par leurs petites dimensions et leur simplicité : un pavage, une plate-forme à l'une des extrémités, trois pierres dressées devant cette plate-forme. Or de telles structures rudimentaires - qui

Marae Mahaitea à Papara (Tahiti), dessiné par le capitaine Wilson en 1797. Mahaitea était le plus grand de tous les marae de Tahiti. L'ahu, haut d'une quinzaine de mètres, comportait un nombre de degrés (10) tout à fait inhabituel. Sa base formait un rectangle de 21 et 81 mètres de côtés. L'ensemble du monument, avec sa cour enclose d'un mur, couvrait près d'un hectare. Il avait été

construit par la cheffesse Purae, entre 1766 et 1768, pour faire reconnaître la suprématie politique et religieuse de son clan et de son fils Teriirere. Ses prétentions provoquèrent des conflits guerriers de décembre 1768, qui les anéantirent avant même que le marae puisse être consacré.

d'après Marau Taaroa

- 1. Tetunae-o-Filli-nuu.
- 2. Teuira Henry.
- 3. Teuira Henry.
- 4. Teuira Henry.
- 5. Teuira Henry.
- 6. Teuira Henry.
- 7. Teuira Henry.
- 8. Teuira Henry.
- 9. Teuira Henry.
- 10. Teriri-marote-te-i-Vaioataha, Teriri-marote(a).
- 11. Teriri-marote-ura-i-Farepua.
- 12. Hotutu.
- 13. Teriri-mana-i-te-rai-o-Eimeho.
- 14. Teriri-te-moana-rau.



présentent les caractéristiques communes aux *marae* plus importants et qualifiés de tels par les traditions - sont extrêmement nombreuses aux îles de la Société, beaucoup à l'intérieur, moins sur le littoral : mais le littoral est la partie qui a le plus fait l'objet de destructions pour la réutilisation des pierres. Toutefois, l'abondance des structures ne permet pas à elle seule d'en déduire la généralité du phénomène à toutes les couches de la société, mais seulement son extension à une très large partie de celle-ci.

D'autre part, dans "Tahiti aux temps anciens", le phénomène apparaît comme général à toute la société, qu'il s'agisse du caractère familial d'une catégorie de *marae*, des titres et des généalogies attachées aux *marae* ou des terres dont la propriété résultait

de leur rattachement à tel *marae* auquel était accrochée la généalogie du propriétaire.

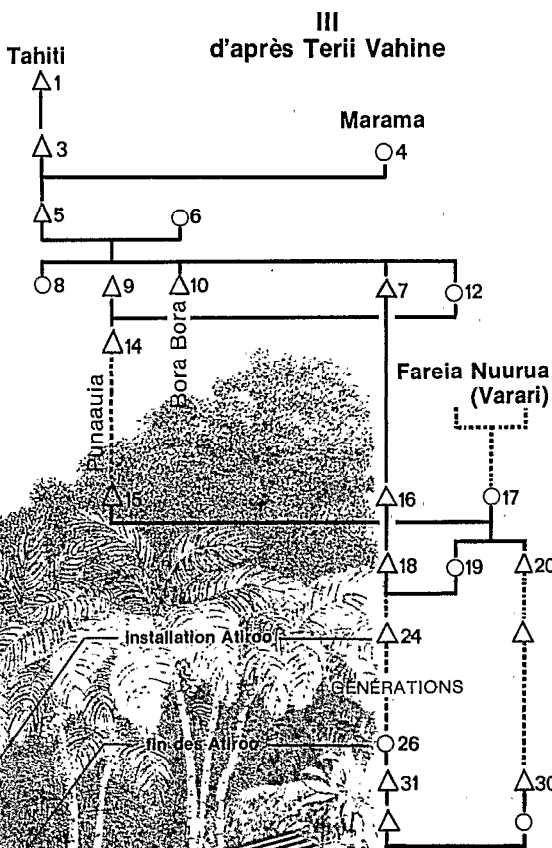
Enfin, dans "Ancient Tahitian Society", Douglas Oliver remarque combien l'esprit très religieux des anciens Tahitiens nécessitait pour eux la présence à proximité de leur habitat de structures propres à permettre la communication avec les esprits. Tout Tahitien (et avec lui tout le groupe familial dont il fait partie) ayant un esprit tutélaire nécessitant un *marae* pour le prier, il s'en suit que chaque *marae* devait correspondre à une communauté familiale (*kin-congregation*) constituée des descendants, par les règles de parenté, du fondateur du *marae* et dont l'aîné vivant - selon les règles - détenait le titre de parenté (*kin-Titles*) qui lui donnait le droit au *marae*, droit concrétisé par celui de porter son titre. Le titre de parenté qui donnait "droit au

marae" était celui qui avait le rang le plus élevé (l'aîné parmi les lignées aînées) au sein de la communauté familiale considérée : D. Oliver parle, à propos des principaux *ari'i* des îles (*ari'i nui*, *ari'i rahi*) de *Highest-ranking kin-Titles* (titres de parenté du rang le plus élevé).

A côté de l'organisation classique en classes ou ordres hiérarchisés de l'ancienne société tahitienne (*ari'i* : rois, princes, grands-chefs ; *ra'aitira* : chefs, propriétaires fonciers ; *manahune* : dépendants - énumération volontairement très schématique), D. Oliver propose un modèle d'organisation sociale ancienne, fondée sur la notion de communauté familiale liée aux *marae* et aux titres familiaux qui leur sont attachés, liant ainsi le système de parenté au système d'organisation religieuse et à l'émergence d'un pouvoir politique.

— parenté précisée par l'auteur, génération par génération
 descendance donnée par l'auteur sans précision des générations

15. Teriimana ou Temana.
16. Marama.
17. Piharii.
18. Tupuoroo.
19. Tefeau.
20. Punuateraitua.
21. Te-vahine-rere-atua.
22. Terii-mana-i-te-rai.
23. Terii-ehira-i-te-rai.
24. Terii-o-Marama-i-te-taou-o-te-rai.
25. Punuateraitua.
26. Tetupuaiura-o-te-rai, Tetupal-ura-Marama.
27. Punuateraitua.
28. Taauaitatanuurua.
29. Marama-Tepau-arii-i-Umarea.
30. Punuateraitua.
31. Marama.
32. Marama-i-te-taou-o-te-rai.
33. Tefeao.
34. Punuateraitua.



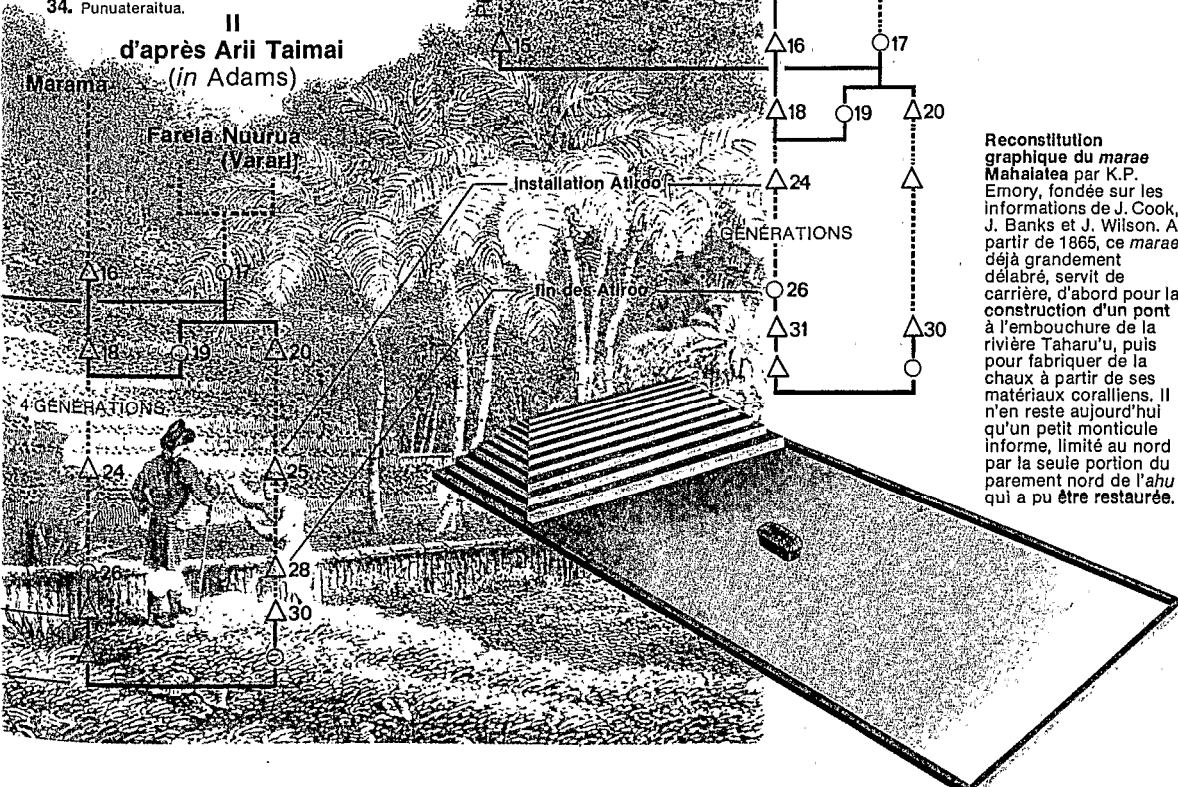
Marae et descendance. Les droits des *ari'i* sur les districts se fondent sur la connexion de la lignée dont ils sont originaires avec le *marae* du district (en vertu du titre du *marae* détenu par l'ancêtre de la lignée) et sur leur descendance en ligne directe depuis cet ancêtre. Marau Taarao, qui présente la généalogie I est fille d'Arii Taimai, des Mémoires de laquelle est

extraite la généalogie II. Arii Taimai descend (entre autres) des Teva de Papara, lesquels descendent du *marae* Farepua de Vaiairi (Papeari) et des Marama de Moorea (*marae* Marae Tefano) dont elle est, au niveau 31, la trisaïeule et au niveau 32 la bisaiseule.

Dans la généalogie I, les Marama se raccrochent au *marae* "national" Nuurua de Moorea (et donc avec l'ambition du titre d'*ari'i nui* lié à ce *marae*) à deux niveaux, des personnages 13 (un frère qui s'allie à une descendante issue du titulaire de Nuurua) et 32 (alliance avec 33 sœur de 34, personnage détenteur du titre "Punua-i-te-rai-atua" ou Punuateraitua sur ce *marae* Nuurua). Mais du point de vue des droits sur Nuurua, c'est le personnage 34 qui en demeure le titulaire, détenant le titre sur Nuurua, son *marae* ancestral et le *marae* principal du district de Vaiairi, donc étant l'*ari'i* (chef) de Varari. Le descendant de 32 et 33, un Marama n'aura (par sa mère) que des droits seconds sur ce Nuurua convoité (pour le titre d'*ari'i nui*, chef suprême de Moorea qu'il pourrait conférer).

Reconstitution graphique du *marae* Mahalatea par K.P. Emory, fondée sur les informations de J. Cook, J. Banks et J. Wilson. À partir de 1865, ce *marae* déjà grandement délabré, servit de carrière, d'abord pour la construction d'un pont à l'embouchure de la rivière Taharu'u, puis pour fabriquer de la chaux à partir de ses matériaux coralliens. Il n'en reste aujourd'hui qu'un petit monticule informe, limité au nord par la seule portion du parement nord de l'*ahu* qui a pu être restaurée.

Il faut noter également dans cette généalogie, le "balayage" par les ancêtres de *marae* importants aux îles de la Société (ex. Matairea à Huahine, Ahurai à Faa'a, Umarea autre *marae* "national" à Moorea). Dans les généalogies II et III, le bouclage Marama-Nuurua est renforcé par une double alliance aux niveaux 18-19-20 et des descendants 30 et 31. Dans la généalogie II, on insiste aussi sur la connexion avec Punaauia (référence au *marae* Te Ara o Tahiti ou Tahiti dit encore Punaauia) et dans la généalogie III, sans négliger Punaauia, on établit la descendance depuis le *marae* Farepua.



ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

à la recherche des anciens Polynésiens

Ce quatrième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

José Garanger,

Docteur d'Etat ès lettres et Sciences humaines, Professeur à l'Université de Paris I,
Directeur du Laboratoire d'Ethnologie Préhistorique (C.N.R.S., L.A. 275)

avec la collaboration de : **Marie-Noëlle de Bergh**, Maître ès lettres et D.E.A. d'Archéologie,

Jean-Michel Chazine, Maître ès lettres et D.E.A. d'Archéologie, Ingénieur au C.N.R.S. (L.A. 275),

Éric Conte, Maître ès lettres et D.E.A. d'Archéologie, L.A. 275 du C.N.R.S. et Département d'Archéologie
du Centre Polynésien de Sciences Humaines, **Bertrand Gérard**, Docteur en Archéologie, Chargé de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,
Maeva Navarro, Maître en Archéologie, Directrice du Département d'Archéologie du Centre Polynésien de Sciences Humaines,

Catherine Orliac, Docteur en Archéologie, Chargée de recherche au C.N.R.S. (L.A. 275),

Michel Orliac, Diplômé du C.R.P.P. (Sorbonne), Technicien supérieur au C.N.R.S. (L.A. 275),

Pierre Ottino, Docteur en Archéologie, Chargé de recherche à l'O.R.S.T.O.M., **Claude Robineau**, Docteur d'Etat ès lettres
et Sciences humaines, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

et la coopération des organismes suivants : Centre National de la Recherche Scientifique,

Département d'Archéologie du Centre Polynésien de Sciences Humaines,

Laboratoire d'Ethnologie Préhistorique (C.N.R.S., L.A. 275), Laboratoire de Préhistoire de l'Université de Paris I,

Musée de Tahiti et des Iles, O.R.S.T.O.M. (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération),
Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne (Unité de Recherche et d'Enseignement d'Histoire de l'Art et Archéologie).

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

Illustrations : **Catherine Visse** et **Jean-Louis Saquet**

Cartographie : **Jean-Louis Saquet**

Photographies : B. Bird, P. Boisserand, J.-C. Bosmel, J.-M. Chazine, E. Christian, E. Conte, J. Garanger, C. Hautbois, T. Heyerdahl,
J. Hines, B. Juillerat, M. Krüger, P. Laboute, A. Lavondès, C. Lorme, M. Orliac, P. Ottino, C. Pinson, H. Plisson, C. Rives-Cedri,
Cl. Robineau, J.-L. Saquet, A.M. Semah, Y.H. Sinoto, D. Stordeur, G. Twigg-Smith, B. Vannier, A. Vitalis-Brun.

Les photographies autres que celles confiées par leurs auteurs ou leurs agences sont publiées avec l'autorisation
des sociétés ou organismes suivants :

Auckland War Memorial Museum, Nouvelle-Zélande ; Bernice Pauahi Bishop Museum, Hawaii ; British Museum,
Grande-Bretagne ; Canterbury Museum, Nouvelle-Zélande ; Centre Technique Forestier Tropical, France ; Mitchell Library,
State Library of New South Wales, Australie ; Musée Guguin, Tahiti ; Musée de l'Homme, France ;
Musée de la Marine, France ; Musée communal de Vaipae, Iles Marquises ; Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Belgique ;
Otago Museum, Nouvelle-Zélande ; Service Historique de la Marine, France.

Notre travail de documentation et d'illustration a été considérablement facilité par l'aide que nous ont apportée :

au B.P. Bishop Museum : Y.H. Sinoto, chairman, Dept. of Anthropology, Cynthia Timberlake, librarian,

Betty Lou Kam, curatorial assistant, photograph collection, Clarice Maurício, photograph collection ;

à la State Library of New South Wales : Jennifer Broomhead, Mitchell Librarian ;

au Musée de la Marine : Marjolaine Mourot ;

au Musée de l'Homme : Muguette Dumont ;

aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire : Francina Froment.

Les collections du Musée de Tahiti et des Iles nous ont été rendues accessibles grâce à la patiente collaboration de :
Manouche Lehartel, directrice ; Véronique Mu Liepman, conservateur et Hiro Ouwen,
assistant conservateur chargé des collections.



03 JUL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL / MULTIPRESS

18.231 vol. 4

AN
POL